

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, en collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lance le premier appel à projets Québec-Royaume du Maroc. L'objectif poursuivi par cet appel à projets est d'approfondir les liens de coopération et de favoriser l'établissement de partenariats durables entre les institutions, les établissements et les organismes québécois et marocains dans les secteurs suivants : 1) bioalimentaire et sécurité alimentaire; 2) éducation, formation et enseignement supérieur; 3) entrepreneuriat; et 4) environnement.

2. SECTEURS PRIVILÉGIÉS

Les projets déposés doivent s'inscrire dans au moins un des secteurs suivants.

Bioalimentaire et sécurité alimentaire

Pour ce secteur, les objectifs poursuivis par l'appel à projets sont :

- renforcer les compétences dans les domaines des procédés de transformation et de conservation des produits marins (gestion de la qualité, innovation, emballage, étiquetage, etc.), de la pêche et de l'aquaculture et du développement et de la gestion d'installations et d'équipements portuaires;
- favoriser le partage de connaissances scientifiques et techniques et les partenariats entre institutions, universités, établissements et organismes contribuant à l'élimination des causes de la faim et de la malnutrition et au développement des secteurs agricole et halieutique.

Éducation, formation et enseignement supérieur

Pour ce secteur, les objectifs poursuivis par l'appel à projets sont :

- favoriser la conclusion d'ententes et de partenariats entre institutions, universités, établissements et organismes en matière de recherche, de science et d'innovation et de formation technique et professionnelle;
- renforcer les compétences en ce qui a trait notamment à la professionnalisation des acteurs dans le secteur des pêches, à la valorisation des métiers dans le secteur des pêches et de l'aquaculture et à l'organisation et à la concertation entre différents acteurs.

Entrepreneuriat

Pour ce secteur, les objectifs poursuivis par l'appel à projets sont :

- renforcer les capacités des organisations œuvrant à la participation économique et sociale des femmes et des jeunes par l'établissement de partenariats et d'échanges entre organismes, institutions et établissements du Québec et du Maroc, notamment en ce qui a trait au microcrédit et au capital de risque;
- promouvoir la participation socioéconomique des femmes et des jeunes par le renforcement de leurs compétences professionnelles, la sensibilisation à leurs droits et le développement de leurs habiletés de direction, d'influence et d'animation.

Environnement

Pour ce secteur, les objectifs poursuivis par l'appel à projets sont :

- développer les partenariats institutionnels en matière de lutte contre les changements climatiques en permettant le partage des connaissances et la mobilité des chercheurs;
- intensifier la coopération en matière d'énergies renouvelables assurant une diminution des émissions des gaz à effet de serre et la lutte contre les changements climatiques.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Demands admissibles

- Le demandeur doit être une personne morale légalement constituée depuis au moins trois ans dont le siège social est établi au Québec.
- Il doit être lié aux secteurs du bioalimentaire et de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur, de l'entrepreneuriat ou de l'environnement.

Il est à noter qu'un seul projet par organisation peut être soumis. De plus, les organisations doivent s'engager à produire un rapport financier et narratif sur le projet financé. Les organismes en défaut, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait la reddition de comptes des projets financés par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie dans le cadre d'appels à projets antérieurs, se verront refuser la possibilité de soumettre un nouveau projet tant que leurs obligations n'auront pas été respectées.

Critères relatifs au projet

- Le projet doit être bilatéral, c'est-à-dire qu'il doit comprendre au moins un partenaire québécois et un partenaire marocain.
- Sa mise en œuvre doit débuter avant le 31 mars 2018.
- Il doit produire des retombées tangibles mutuellement bénéfiques pour les partenaires.
- Les partenaires doivent démontrer qu'ils sont en mesure de réaliser le projet dans son intégralité, en respectant le cadre budgétaire présenté et l'échéancier fixé.
- Le soutien financier demandé ne peut excéder 7 000 \$ et doit représenter un maximum de 50 % du budget total du projet.
- Le dossier de demande de financement doit être composé des éléments suivants :
 - le formulaire d'inscription dûment rempli;
 - une preuve de la capacité de financement autonome;
 - le curriculum vitae ou la description de l'expérience professionnelle pertinente des coordonnateurs québécois et marocain;
 - tout autre document utile (ex. : la description de l'expertise professionnelle de l'organisme québécois et du partenaire marocain).

4. DÉPENSES ADMISSIBLES

Le montant maximal accordé est de 7 000 \$ et doit représenter un maximum de 50 % du budget total du projet.

- Frais de déplacement aller-retour Québec-Maroc en classe économique et frais de transport local au Québec et au Maroc.
- Indemnités quotidiennes de séjour des personnes en mission.

- Frais pour l'organisation d'un événement, d'un colloque, d'une conférence, d'une activité de formation ou d'une autre activité comparable.
- Frais de publication ou de diffusion des résultats du projet.
- Frais de délivrance de visas, si applicables.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Toute dépense relative au financement courant d'un organisme et à la rémunération de son personnel.
- Toute dépense ayant déjà été soutenue par un autre programme gouvernemental portant sur la même dépense.
- Frais de déplacement en première classe ou en classe affaires (ou l'équivalent) et frais de bagages excédentaires.
- Frais de déplacement et allocations forfaitaires quotidiennes pour des séjours à l'extérieur du Maroc (pour les Québécois) ou du Québec (pour les Marocains).

Le projet doit pouvoir disposer d'autres sources de financement pour les postes budgétaires non couverts par l'actuel appel à projets.

5. SÉLECTION DE PROJETS ET FINANCEMENT

ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets seront évalués par un comité de sélection composé, notamment, de représentants du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en partenariat avec l'ambassade du Royaume du Maroc au Canada. Les renseignements soumis dans le cadre du présent appel à projets pourraient donc être transmis au comité de sélection.

APPUI FINANCIER

- Le soutien financier du ministère des Relations internationales et de la Francophonie sera déterminé sur la base du barème financier 2017-2018.
- La subvention fera l'objet d'une convention de subvention entre le Gouvernement du Québec et le partenaire québécois. Rappelons que le montant maximal alloué par projet est de 7 000 \$ pour l'année 2017-2018.
- La subvention accordée doit représenter un maximum de 50 % du budget total du projet. Le coordonnateur du projet doit donc disposer d'autres sources de financement. Le cofinancement avec d'autres organismes est encouragé.
- Les sommes seront versées exclusivement à la partie québécoise du projet.
- Si une décision positive est rendue, une lettre de réponse sera transmise à la plus haute instance de l'organisation dont relève le partenaire québécois, dans un délai de 30 jours suivant la réunion du comité de sélection.
- Le montant demandé doit être utilisé conformément aux dépenses admissibles, telles que celles-ci sont décrites dans le présent document.
- Le soutien accordé dans le cadre des programmes de coopération n'est pas considéré comme un financement direct à la recherche. Par conséquent, les frais indirects de recherche ne peuvent être remboursés.

6. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

- leur pertinence au regard des objectifs de la coopération et des secteurs ciblés;
- la possibilité d'établissement de partenariats complémentaires et durables, au moyen notamment de la réciprocité de l'implication active des partenaires;
- leur caractère novateur et original;
- leur production de retombées concrètes et favorables au développement et au renforcement des liens entre le Québec et le Royaume du Maroc dans les secteurs ciblés;
- la qualité, la rigueur et la diversité de leur montage financier;
- le réalisme de leurs objectifs et des résultats attendus, en fonction du plan de travail, de l'échéancier et du montage financier présentés.

7. DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL À PROJETS

6 février 2018, à 23 h 59

Aucun dossier reçu après cette date ne sera considéré.

8. ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER ET PERSONNE-RESSOURCE

Le dossier de demande de financement doit être transmis au plus tard le 6 février 2018, à 23 h 59, à l'adresse suivante : nemer.ramadan@mri.gouv.qc.ca

N'hésitez pas à communiquer avec Nemer Ramadan pour toute question relative au dépôt du dossier ou au processus de sélection.

Nemer Ramadan
Chef du pupitre Maghreb et péninsule arabique
Direction Afrique et Moyen-Orient
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Téléphone : 418 649-2400, poste 57078